

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 10 septembre 2018 à la salle du conseil au 4765 chemin de Capelton, Canton de Hatley.

SONT PRÉSENTS les conseillères Mesdames Sylvie Cassar, Danielle Côté, Maryse Gaudreau et les conseillers suivants : Messieurs Patrick Clowery et Vincent Fontaine.

EST ABSENT : Monsieur Jacques Bogenez

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau,

EST AUSSI PRÉSENTE Kyanne Ste-Marie, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 6 août 2018
4. Adoption du procès-verbal du 10 août 2018
5. Période de questions des citoyens et visiteurs
6. Séance du conseil reporté au 2 octobre
7. Adoption du second projet du règlement 2018-07 zonage
8. P.I.I.A. 229 rue du Boisé
9. Avis de motion règlement 2018-08 systèmes d'alarme
10. Dépôt du projet de règlement 2018-08 systèmes d'alarme
11. Avis de motion règlement 2018-09 stationnement
12. Dépôt du projet de règlement 2018-09 stationnement
13. Avis de motion règlement 2018-10 sécurité, paix et ordre
14. Dépôt du projet de règlement 2018-10 sécurité, paix et ordre
15. Avis de motion règlement 2018-11 nuisances
16. Dépôt du projet de règlement 2018-11 nuisances
17. Avis de motion règlement 2018-12 colportage
18. Dépôt du projet de règlement 2018-12 colportage
19. Avis de motion règlement 2018-13 clapet
20. Dépôt du projet de règlement 2018-13 clapet
21. Échange de terrain avec Groupe Hatley inc.
22. Dépôt de demande de subvention sur l'accessibilité
23. Programme d'aide financière à la jeunesse – Élite sportive
24. Programme d'aide à la voirie locale n° 27085
25. Programme d'aide à la voirie locale n° 27647
26. Renouvellement police d'assurances
27. Adoption des comptes à payer
28. Correspondance
29. Divers
30. Deuxième période de questions
31. Clôture de la séance

18-09-10.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

18-09-10.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

18-09-10.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AOUT 2018

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal du 6 août 2018 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

- 18-09-10.04** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 AOÛT 2018**
- IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**
- ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal du 10 août 2018 soit adopté tel que présenté.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
- 18-09-10.05** **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET VISITEURS**
- 18-09-10.06** **SÉANCE DU CONSEIL REPORTÉ AU 2 OCTOBRE**
- ATTENDU QUE** le 1^{er} octobre est jour de scrutin de l'élection provinciale;
- IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**
- ET RÉSOLU** de reporter la séance du conseil prévu pour le 1^{er} octobre au 2 octobre 2018 à 19h.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
- 18-09-10.07** **ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT 2018-07 ZONAGE**
- IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**
- ET RÉSOLU QUE** la municipalité adopte le second projet du règlement 2018-07 modifiant le règlement de zonage 2000-08.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
- 18-09-10.08** **P.I.I.A. 229 RUE DU BOISÉ**
- ATTENDU QU'**une demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale a été déposée concernant la propriété située au 229 rue du Boisé;
- ATTENDU QUE** le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;
- ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;
- PAR CONSÉQUENT**
- IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU**
- ET RÉSOLU QU'**à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal accepte la demande de construction de la propriété du 229 rue du Boisé.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
- 18-09-10.09** **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2018-08 SYSTÈMES D'ALARME**
- PATRICK CLOWERY** donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption le règlement 2018-08 concernant les systèmes d'alarme. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.
- 18-09-10.10** **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-08 SYSTÈMES D'ALARME**

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

Conformément à l'article 445 du Code municipal, **PATRICK CLOWERY** dépose le projet de règlement 2018-08 concernant les systèmes d'alarme. Toute personne intéressée peut dès maintenant consulter le règlement.

18-09-10.11

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2018-09 STATIONNEMENT

PATRICK CLOWERY donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption le règlement 2018-09 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

18-09-10.12

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-09 STATIONNEMENT

Conformément à l'article 445 du Code municipal, **PATRICK CLOWERY** dépose le projet de règlement 2018-09 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques. Toute personne intéressée peut dès maintenant consulter le règlement.

18-09-10.13

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2018-10 SÉCURITÉ, PAIX ET ORDRE

PATRICK CLOWERY donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption le règlement 2018-10 concernant la sécurité, la paix et l'ordre public. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

18-09-10.14

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-10 SÉCURITÉ, PAIX ET ORDRE

Conformément à l'article 445 du Code municipal, **PATRICK CLOWERY** dépose le projet de règlement 2018-10 concernant la sécurité, la paix et l'ordre public. Toute personne intéressée peut dès maintenant consulter le règlement.

18-09-10.15

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2018-11 NUISANCES

DANIELLE CÔTÉ donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption le règlement 2018-11 concernant les nuisances. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

18-09-10.16

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-11 NUISANCES

Conformément à l'article 445 du Code municipal, **DANIELLE CÔTÉ** dépose le projet de règlement 2018-11 concernant les nuisances. Toute personne intéressée peut dès maintenant consulter le règlement.

18-09-10.17

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2018-12 COLPORTAGE

SYLVIE CASSAR donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption le règlement 2018-12 sur le colportage. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

18-09-10.18

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-12 COLPORTAGE

Conformément à l'article 445 du Code municipal, **SYLVIE CASSAR** dépose le projet de règlement 2018-12 sur le colportage. Toute personne intéressée peut dès maintenant consulter le règlement.

18-09-10.19

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2018-13 CLAPET

PATRICK CLOWERY donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption le règlement 2018-13 concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

18-09-10.20

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-13 CLAPET

Conformément à l'article 445 du Code municipal, **PATRICK CLOWERY** dépose le projet de règlement 2018-13 concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal. Toute personne intéressée peut dès maintenant consulter le règlement.

18-09-10.21

ÉCHANGE DE TERRAIN AVEC GROUPE HATLEY INC.

ATTENDU QUE la municipalité souhaite effectuer un échange de terrain avec Groupe Hatley inc.;

ATTENDU QUE cet échange permettrait de regrouper les immeubles comprenant l'Hôtel de Ville et le garage municipal;

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt de la municipalité d'annuler les servitudes consenties de part et d'autre avec Groupe Hatley inc.;

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt de la municipalité d'être propriétaire des terrains qui comprennent les conduits d'eau potable et les conduits d'égouts desservant l'Hôtel de Ville et le garage municipal;

ATTENDU QUE les terrains cédés par la municipalité dans l'échange ne sont pas d'utilité publique au sens de l'article 916 du Code civil;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR ET RÉSOLU

QUE la municipalité autorise l'échange de terrain comme suit :

- La municipalité cède au Groupe Hatley inc. une partie du lot 5 663 085 situé à l'ouest de l'Hôtel de Ville, d'une superficie d'environ 46 300 m² avec une façade d'environ 210 mètres sur le chemin de Capelton, le tout devant être précisé par le lotissement à venir;

- Le Groupe Hatley cède à la municipalité une partie du lot 5 901 729 situé entre l'Hôtel de Ville et le garage municipal, d'une superficie d'environ avec une façade d'environ 200 mètres sur le chemin de Capelton, le tout devant être précisé par le lotissement à venir;

QUE l'entente et acte d'échange inclut la liste des inclusions et exclusions meubles et immeubles, tel que bâtiments, poteaux, clôtures, équipements, etc.);

QUE l'acte d'échange inclut l'annulation de toutes les servitudes consenties de part et d'autre entre la municipalité et le Groupe Hatley inc.;

QUE la municipalité accepte d'aménager un accès conforme sur le chemin de Capelton pour le terrain cédé à Groupe Hatley inc.;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

QUE la municipalité autorise le mandat à un arpenteur-géomètre pour le lotissement nécessaire au dit échange de terrain ainsi que le bornage du terrain municipal lorsque l'échange sera réalisé;

QUE la municipalité autorise le mandat à un notaire pour la préparation d'une entente d'échange et un acte d'échange suite au lotissement;

QUE la municipalité autorise le maire et la directrice générale à négocier toute modification mineure ou tout élément relatif à cet échange qui n'a pas été prévu par la présente résolution;

QUE la municipalité autorise le maire et la directrice générale à signer en son nom tout document relatif au lotissement et à l'échange de terrain;

QUE les frais relatifs à cet échange, incluant l'arpenteur-géomètre et le notaire, soient partagés à parts égales entre la municipalité et le Groupe Hatley inc..

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

18-05-07.22

DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FONDS SUR L'ACCESSIBILITÉ

ATTENDU QUE; La municipalité souhaite aménager ses bâtiments afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

ATTENDU QUE le plan d'aménagement de la Municipalité répond aux critères du fonds sur l'accessibilité.

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ**

ET RÉSOLU de déposer un projet d'aménagement au fonds sur l'accessibilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

18-05-07.23

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA JEUNESSE – ÉLITE SPORTIVE

ATTENDU la *Politique d'aide financière à la jeunesse élite sportive, culturelle et scientifique* de la municipalité;

ATTENDU la candidature de M. Simon Destrempe, un jeune athlète de tennis âgé de 13 ans;

ATTENDU QUE son parcours l'a menée à des compétitions au niveau provincial;

ATTENDU la recommandation favorable du comité d'évaluation pour la bourse en soutien à une performance au niveau provincial, soit d'un montant maximum de 150 \$;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU**

ET RÉSOLU d'octroyer une bourse de 150 \$ à Monsieur Simon Destrempe en reconnaissance de ses efforts et de son engagement sportif au tennis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

18-09-10.24

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE N° 27085

ATTENDU Qu'à la suite de l'information reçue que le Ministère des Transports du Québec offre à la municipalité une subvention de QUINZE MILLE NEUF CENT QUATRE DOLLARS (15 904 \$);

ATTENDU QUE cette subvention est allouée cette année dans le cadre du programme d'Aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration, pour la Circonscription électorale d'Orford;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE la municipalité doit affecter cette subvention à des travaux précis sur son territoire et que ces travaux ne doivent pas faire l'objet d'aucune autre subvention;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ VINCENT FONTAINE**

ET RÉSOLU QUE la municipalité informe le Ministère des Transport du Québec que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins Albert Mines, Haskell Hill, Hatley Centre, Dean, Lac, Minton Hill, Rodgers et Belvédère sud, pour un montant de 292 400 \$ dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins mentionnés pour un montant subventionné de 15 904 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

18-09-10.25

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE N° 27647

ATTENDU QU'à la suite de l'information reçue que le Ministère des Transports du Québec offre à la municipalité une subvention de 10 889 \$ échelonnée sur une période de trois années;

ATTENDU QUE cette subvention est allouée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration;

ATTENDU QUE la municipalité doit affecter cette subvention à des travaux précis sur son territoire et que ces travaux ne doivent pas faire l'objet d'aucune autre subvention;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

ET RÉSOLU QUE la municipalité informe le Ministère des Transport du Québec que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins Albert Mines, Haskell Hill, Hatley Centre, Dean, Lac, Minton Hill, Rodgers et Belvédère sud, pour un montant de 292 400 \$ dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins mentionnés pour un montant subventionné de 10 889 \$ échelonnée sur une période de trois années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

18-09-10.26

RENOUVELLEMENT POLICE D'ASSURANCES

ATTENDU le renouvellement de la police d'assurance municipale MMQ du 1^{er} septembre 2018 au 1^{er} septembre 2019;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

D'AUTORISER le renouvellement de la police d'assurance municipale MMQ par le Groupe Ultima inc. au montant de 36 780 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

18-09-10.27

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

NOS CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
201800699 à 201800843	244 797,57 \$

**PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY**

Salaires août 2018

50 195,25 \$

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU**

ET RÉSOLU QUE la secrétaire-trésorière procède au paiement de ces comptes le 11 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

18-09-10.28

CORRESPONDANCE

18-09-10.29

DIVERS

18-09-10.30

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

18-09-10.31

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé **PATRICK CLOWERY** propose la clôture de la séance à 19 h 43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Primeau
Maire

Kyanne Ste-Marie
Directrice générale